

**Séance du Conseil de Ville
du 29 avril 2019, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 15 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 14 du 25 mars 2019
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Antigona Basha
 - Mme Ariana Hoxha-Halilaj
6. Crédit de Fr. 321'500.- pour le réaménagement de la place de l'Etang
7. Développement du postulat 4.03/19 - "Donner la parole aux citoyens et citoyennes de la Ville", PS, M. Marc Ribeaud
8. Développement du postulat 4.05/19 - "Un outil pour aider au remplacement de tous les chauffages à mazout", PS, M. Marc Ribeaud
9. Développement du postulat 4.06/19 - "Recycler le plastique", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
10. Développement du postulat 4.07/19 - "Réintroduire des journées sans voitures", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret
11. Développement de la motion 5.04/19 - "Un arbre à l'arrivée", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
12. Développement de la motion 5.05/19 - "Sobriété dans les services", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
13. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Christophe Günter, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la demande de Mme Jeanne Beuret, absente, il propose au Conseil de Ville de reporter le développement du postulat 4.07/19 - "Réintroduire des journées sans voitures".

DECISION : le report du point 10 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

40 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1^{er} vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2^e vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Olivier **Montavon**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Camille **Borruat**, André **Burri**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Kathleen **Gigon**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Renaud **Ludwig**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

M. Pierre Brulhart est remplacé par M. Thierry **Kamber**

M. Patrick Chapuis est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**
 M. Pascal Domont est remplacé par M. Olivier **Etique**
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Claude **Noirjean**
 M. Khelaf Kerkour est remplacé par M. Patrick **Claude**
 M. Grégoire Monin est remplacé par Mme Pierrette **Nusbaumer**
 M. Thierry Raval est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

Est excusée

Mme Agnès Maeder

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 14 DU 25 MARS 2019

Le procès-verbal no 14 du 25 mars 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, souhaite connaître les mesures prévues pour assurer la sécurité des élèves qui se rendront au Campus Strate-J durant la réfection de l'école du Gros-Seuc.

M. Claude Schluchter informe que l'Exécutif a prévu toutes les dispositions utiles pour sécuriser le parcours. Il incitera les écoliers à emprunter la rue du Haut-Fourneau, où un patrouilleur scolaire sera présent à leur passage. De plus, une signalisation ad hoc sera posée à la route de Moutier et des places de stationnement dépose-minute seront créées aux abords de la cour de récréation clôturée, à l'est du bâtiment, où l'entrée pour les écoliers est prévue.

M. Camille Rebetez est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant les taux de logements vacants dans différentes villes suisses, indique qu'il s'élève à Delémont à quelque 2 %, selon l'Office fédéral de la statistique, sans compter les appartements qu'offriront les projets en cours. Il se demande si la Ville a une réelle volonté d'attirer des citoyens pour occuper ces appartements.

M. Ernest Borruat relève la situation positive de Delémont, vu les outils à disposition pour accélérer ou réduire le rythme des constructions. En effet, depuis 2009, la population delémontaine a augmenté de plus de 10 % et les projets économiques prévus devraient générer la création de plusieurs centaines d'emplois, induisant des besoins en logements. De plus, Delémont attend entre 1'600 et 2'400 habitants supplémentaires d'ici à 2030. Dans cette perspective de développement, la mise sur le marché de 60 nouveaux logements par année est nécessaire. En outre, la Ville et d'autres organisations assurent une promotion active en direction de Bâle et Bienne. Le taux de logements vacants à Delémont est stable depuis plusieurs années et atteint 2 % environ, ce qui est inférieur à la moyenne cantonale et nettement en dessous de la plupart des grandes communes jurassiennes. Abstraction faite des logements dont la qualité ne répond plus au marché, le taux se situe à 1.5 %. En 2019, 23 logements seront construits, dont 17 sont d'ores et déjà réservés, les projets ultérieurs offrant quelque 350 logements au total. La demande sur les 12 prochaines années sera de 600 logements. Delémont ne fera vraisemblablement pas face à une surabondance de l'offre en appartements, au contraire de certaines localités alentours.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, dans le contexte de la révision de la répartition des charges et recettes entre le Canton et les communes, relève que, selon une récente publication de l'OFS, il existe un fort déséquilibre en défaveur des communes s'agissant des infrastructures routières, pour lesquelles les coûts communaux

annuels s'élèvent à quelque 3.8 milliards de francs alors qu'elles perçoivent des recettes d'environ 300 millions de francs. Pour les localités jurassiennes, tenant compte du parc immobilier et du réseau routier proportionnellement important, le déséquilibre devait atteindre 40 à 50 millions de francs en leur défaveur. Relevant l'initiative déposée visant à réajuster vers le bas les taxes automobiles, les initiants estimant que les coûts cantonaux réels ne sauraient justifier les taxes actuelles, M. Ribeaud se demande si les communes sont correctement défrayées pour leurs coûts. Il souhaite savoir si le Conseil communal partage cette analyse et, le cas échéant, s'il est prêt à s'engager pour faire corriger ce déséquilibre.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que, dans le cadre des discussions sur cette répartition, le thème évoqué par M. Ribeaud n'a pas été abordé. Il prend note de cette question qui fera l'objet d'une lettre au Canton pour obtenir des explications à ce sujet et une éventuelle rétrocession.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, revenant sur la commémoration du 40^e anniversaire du Canton prévue le 21 juin 2019, souligne que les enseignants delémontains qui le souhaitent pourront y participer. Les renseignements en sa possession laissent penser que peu d'élèves auront l'opportunité d'y prendre part, le corps enseignant s'étant démobilisé en raison de la communication inappropriée du Canton dans ce dossier. Cette situation génère une inégalité entre enfants de la même famille. Aussi, M. Schindelholz demande au Conseil communal s'il s'engagera pour assurer à un maximum d'élèves de pouvoir assister à cette commémoration, en cherchant des solutions visant un engagement accru du corps enseignant ou en sollicitant les parents pour jouer le rôle d'accompagnants.

M. Claude Schluchter, comprenant les positions de chacun, indique que la Commission de l'école primaire a décidé en mai 2018 déjà que le congé à l'occasion de la Fête-Dieu serait accordé, information transmise aux enseignants et aux parents. Appuyée par le Conseil communal, la commission a maintenu le congé en question et la Direction de l'école a insisté sur le fait que les enseignants qui le souhaitent peuvent participer à cette manifestation avec les élèves qui le veulent. A Delémont, seule une enseignante primaire y prendra part, alors que le Collège y participera avec toutes ses classes. Toutefois, M. Schluchter interviendra à nouveau auprès de la Direction de l'école primaire pour relayer la question du Législatif.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

Mme Gaëlle Frossard, PS, s'agissant de la vaisselle réutilisable ou consignée, qui a fait l'objet de deux postulats socialistes, rappelle la réponse du Conseil communal indiquant que les organisateurs seraient incités à l'utiliser puis obligés d'y avoir recours, une fois la population et les associations sensibilisées à cette problématique des déchets. A l'heure actuelle, Mme Frossard ne constate aucun changement, ce qu'elle considère comme étant inacceptable. A titre d'exemple, elle informe que le SAS a opté depuis plusieurs années pour cette alternative responsable et durable. Aussi, elle demande à l'Exécutif s'il a l'intention de respecter les décisions du Législatif.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que le festival Delémont'BD a recours à la vaisselle réutilisable, alors que le Conseil communal met en place un concept ad hoc. Pour les manifestations, il vise à obliger les organisateurs à utiliser ce genre de vaisselle qui doit être mise à disposition par la Ville. Le Conseil communal a décidé d'acquérir en grande quantité des verres réutilisables, qui pourraient être mis à disposition de l'agglomération. Caritas a été sollicité pour le lavage et l'entreposage de la vaisselle. S'agissant des bars et des restaurants, des heures d'utilisation doivent être définies pour les établissements ayant recours à de la vaisselle jetable. Une fois achevé, le concept sera présenté au Législatif pour validation.

Mme Gaëlle Frossard est satisfaite.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, décrivant les conséquences négatives de la PF17 vaudoise pour les communes à la suite de l'appel à soutenir la votation du 19 mai 2019 s'agissant de la RFFA, indique qu'au niveau jurassien, plusieurs communes ont des inquiétudes pour ce projet, les pertes cumulées redoutées se chiffrant à plusieurs millions de francs. M. Meury demande à M. Damien Chappuis, maire soutenant ce projet fédéral et cantonal, des estimations précises et claires sur les effets qu'auront ces projets sur les finances delémontaines.

M. Damien Chappuis, maire, confirme soutenir, à titre personnel, le projet de RFFA. Pour Delémont, à l'heure actuelle, aucun chiffre clair et précis ne peut être formulé. Ce projet permettra de mettre en place un système équitable envers l'ensemble des entreprises. Toutefois, M. Chappuis ne s'engage pas en faveur du projet PF17, dont le Parlement jurassien n'a pas encore été saisi. Du reste, à son sens, la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes doit impérativement être prise en considération, tout comme l'impôt sur les personnes morales, l'impôt sur les frontaliers ou la nouvelle péréquation financière, notamment. La RFFA et la PF17 obligeront les communes à assumer certains montants encore inconnus. M. Chappuis se dit persuadé que la compétitivité sera retrouvée aux échelons fédéral, cantonal et communal, raison de son soutien à la RFFA.

M. Rémy Meury n'est pas satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite des éclaircissements sur les conséquences du référendum contre le budget 2019, notamment les crédits votés, les dépenses autorisées et celles auxquelles la Ville renonce, comme la Fête du 1^{er} Août notamment.

M. Damien Chappuis, maire, indique que ce référendum implique de nombreuses discussions lors des séances du Conseil communal. La liste des dépenses refusées sera prochainement publiée sur internet. M. Chappuis indique que les crédits d'investissement ne sont pas votés formellement par l'intermédiaire du budget mais figurent dans une planification financière ad hoc. Le moment de la prise en charge de leurs intérêts et amortissements, dans le budget de fonctionnement, doit être déterminé. En l'occurrence, le Conseil de Ville se prononcera durant la présente séance sur un crédit dont les travaux seront réalisés à partir de 2020. Ainsi, les budgets 2020 et suivants contiendront les intérêts et amortissement y relatifs. Le Conseil communal n'a pas le droit de présenter un crédit donnant des charges d'intérêt et d'amortissement sur le budget de fonctionnement 2019. M. Chappuis confirme que la Fête du 1^{er} Août n'aura pas lieu, ses coûts n'étant pas des charges liées.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Antigna Basha
- Mme Ariana Hoxha-Halilaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT DE FR. 321'500.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETANG**

M. Ernest Borruat présente ce nouvel aménagement qui assurera une meilleure utilisation de l'espace et un confort amélioré vu les places en épi répondant aux normes en vigueur. Un contrôle automatique des entrées et sorties du parking est prévu, de sorte que le nombre de places libres pourra être affiché aux entrées de la ville. Les recettes de ce parking sont estimées à Fr. 135'000.- par année. De plus, pour limiter la circulation en Vieille Ville, ce projet prévoit l'installation d'un bancodrive et représente une solution au problème de stationnement dans ce secteur.

Mme Pierrette Nusbaumer, PS, favorable au projet, relève que, vu ses caractéristiques, il évitera que des voitures ventouses ne s'approprient l'espace de parage. A son sens, la Ville devrait envisager, lors la réouverture du parking, un service d'information pour expliquer son fonctionnement, en particulier à l'intention des usagers disposant de boîtiers et d'abonnements ou d'autres modes d'accès. De plus, ces accès devraient être limités aux seules personnes qui en ont besoin. A ce sujet, le groupe socialiste se demande si l'accès aux députés est justifié. Ce parking contribuera à l'attractivité de la ville, pour autant que la Police impose une discipline profitant au plus grand nombre.

M. Michel Friche, PLR, même s'il regrette la suppression des quatre places de stationnement à la rue du 23-Juin, soutiendra ce crédit. Toutefois, il s'interroge sur le financement par voie d'emprunt et non par le compte de fonctionnement, vu que le montant est composé en grande partie de coûts de main-d'œuvre. Cette alternative lui semble peu économique, alors qu'il l'admet pour la réalisation d'infrastructures comme les canalisations ou les bâtiments.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relève que cet aménagement optimisera les places de stationnement aux abords de la Vieille Ville et offrira une sécurité accrue aux abords du parking. La gestion centralisée permettra à la Police de se consacrer à d'autres tâches plus utiles. M. Frein salue l'installation du bancodrive, bien que le recours au paiement sans contact ou par application mobile soit toujours plus utilisé. Si les taxis ne bénéficieront plus d'emplacement spécifique, M. Frein souligne que ce projet mettra fin au parage parfois chaotique sur la place de l'Etang et espère que le problème ne se déplacera pas aux abords de la poste ou à la rue de Chêtré.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, rappelle l'historique du projet, notamment la création d'un groupe de travail pour évoquer le problème de parage en Vieille Ville, auquel ont participé des représentants des

habitants du secteur, des commerçants et du groupe Vieille Ville Santé. Ce dernier n'a pas tenu de propos revendicateurs pour le maintien des quatre places à la rue du 23-Juin, bien qu'il ait ensuite lancé une pétition, avec d'autres commerçants, ce qui a d'ailleurs conduit à la démission du président du Groupement des commerçants de la Vieille Ville, dans ce groupe de travail. Détaillant le projet, M. Meury relève que, globalement, deux places supplémentaires seront à disposition et quatre places 15 minutes seront aménagées à l'intérieur de la Vieille Ville. Favorable au système d'autocontrôle, M. Meury met en évidence l'amélioration de la sécurité des piétons. Toutefois, à son sens, le contrôle du stationnement est aujourd'hui insuffisant pour assurer un roulement sur les places de parc dans ce secteur. Conscient des nombreuses tâches de la Police locale, M. Meury indique avoir déposé une intervention parlementaire demandant de libérer les polices locales de ce contrôle de stationnement. Jusque-là, un minimum de contrôles doit être effectué, notamment pour éviter les voitures ventouses. Les difficultés de parcage qu'elles induisent entraînent une perte de clientèle potentielle pour les commerçants. De l'avis de M. Meury, la Ville doit revoir les autorisations de parcage, notamment en faveur des enseignants itinérants et des parlementaires. En dernier lieu, il informe que son groupe soutiendra le crédit.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, pour créer la place d'autocar, regrette la suppression de deux arbres qui, à son sens, pourraient être replantés à un autre endroit. D'autre part, elle souhaite savoir pourquoi la végétalisation des places n'a pas été étudiée.

M. Ernest Borruat confirme qu'une information est prévue pour les usagers. L'aménagement sera probablement réalisé durant une période de vacances. Répondant à M. Friche, il précise que la comptabilité des institutions publiques diffère de celle des entreprises. Du reste, MCH2 prévoit que toutes les dépenses de ce type supérieures à Fr. 20'000.- doivent être considérées obligatoirement comme des dépenses d'investissement. Cette réalisation, vu le contrôle automatisé, déchargera la Police qui pourra s'atteler à la surveillance d'autres secteurs problématiques. Quant aux arbres, quatre trouveront place dans un autre endroit pour compenser ceux retirés à la place de l'Etang. Par ailleurs, M. Borruat met en évidence la volonté du Conseil communal de trouver une solution rapide et peu onéreuse à la place de l'Etang. La végétalisation ou le pavage renchériraient fortement le coût, raison pour laquelle ils n'ont pas été étudiés.

DECISION : le crédit de Fr. 321'500.- pour le réaménagement de la place de l'Etang est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/19 - "DONNER LA PAROLE AUX CITOYENS ET CITOYENNES DE LA VILLE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, informe que ce postulat a fait l'objet de diverses discussions et hésitations, notamment en raison des questions orales au Conseil de Ville, qui couvrent une partie des besoins. Toutefois, aux nombreux citoyens délémentains qui ne se rendent pas aux urnes, le groupe socialiste souhaite offrir une alternative pour obtenir des réponses crédibles et fondées aux questions qu'ils se posent. Pour les questions d'ordre strictement privé en particulier, les services communaux sont à la disposition des habitants mais bon nombre de citoyens ne sont pas en lien avec un membre du Conseil de Ville pour soulever des questions d'intérêt général, pour lesquelles la presse locale offre une possibilité tout en garantissant l'anonymat. M. Ribeaud se dit convaincu qu'une réponse directe et qualifiée peut désamorcer certaines suspicions et engendrer des solutions. Pour ces raisons, le groupe socialiste estime que l'effort demandé à l'administration en vaut la peine.

M. Damien Chappuis, maire, estime qu'un travail conséquent peut encore être fait dans le but de mieux informer la population. Rappelant les outils à disposition pour interpeller l'Exécutif ou l'Administration, M. Chappuis est d'avis que les questions d'ordre privé doivent être posées à l'Administration directement, par courriel, téléphone ou au guichet. La presse dispose également d'une rubrique ad hoc, ce que la radio locale pourrait aussi prévoir. Le Conseil communal accepte de mener l'étude demandée pour améliorer la communication, tout en relevant la crainte de l'effet boule de neige. Les demandes devront être centralisées, sachant que de certaines questions concernent également le Canton.

M. Michel Friche, PLR, favorable à l'intervention quant au fond, s'interroge sur sa forme. A son sens, les partis de gauche accordent une attention particulière à l'exercice de la démocratie participative sous diverses formes. Sans vouloir limiter l'intérêt que la population porte aux affaires de la Commune, M. Friche estime que de nouvelles voies d'expression alourdiraient la charge déjà pesante de l'Administration. Comme première mesure, il proposerait d'inciter les citoyens à se déplacer aux urnes ou à se mettre à la disposition des partis pour figurer sur les listes électorales. Le groupe PLR refuse ce postulat, considérant les outils actuels (élections, initiatives, pétitions ou référendums, notamment) suffisants pour donner la parole aux citoyens. Ces derniers peuvent également transmettre leurs revendications à un membre du Législatif ou s'adresser directement à l'Exécutif, de même qu'aux services communaux.

M. André Burri, PDC-JDC, informe que son groupe est partagé sur ce sujet, craignant d'une part les coûts engendrés par les questions, qui pourraient émaner des mêmes citoyens. En revanche, il estime important d'offrir tous les moyens possibles à la population pour s'exprimer, vu les technologies actuelles et les guichets administratifs. M. Burri relève la coordination à mettre en place, notamment par l'intermédiaire d'un responsable de la communication. D'autre part, si les médias locaux offrent également des outils, le groupe PDC-JDC estime en revanche le délai de réponse de deux mois trop long ; il pourrait être réduit grâce à une organisation basée sur la communication.

Mme Florine Jardin, PCSI, est d'avis que les citoyens ont la parole par le biais du Conseil de Ville ou en s'adressant à l'Administration directement. La méthode proposée accroîtra les tâches de la fonction publique, déjà surchargée, et les questions posées risquent d'être personnalisées à un tel point que l'Administration aura des difficultés à y répondre. Pour ces raisons, le groupe PCSI ne soutiendra pas le postulat.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, est favorable à l'intervention qui vise à élargir les processus démocratiques actuels et qui rejoint son postulat demandant l'introduction de la motion populaire.

DECISION : le postulat 4.03/19 - "Donner la parole aux citoyens et citoyennes de la Ville", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 22 voix contre 14.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/19 - "UN OUTIL POUR AIDER AU REMPLACEMENT DE TOUS LES CHAUFFAGES À MAZOUT", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, mettant en exergue la stratégie énergétique 2015 qui exige une réduction drastique de la consommation de pétrole et de charbon, indique que la Confédération et le Canton tolèrent encore le remplacement de chaudières à mazout. Relevant le poids des pétroliers, M. Ribeaud souligne les propos erronés des promoteurs du mazout, qui prétendent que cette énergie, vu ses progrès, est presque devenue une énergie verte. Si le souffre a été éliminé et les chaudières améliorées, les émissions de dioxyde de carbone restent inacceptables. Dans ces circonstances, M. Ribeaud souhaite agir au niveau communal. Le renouvellement de chauffages est soumis à autorisation et, tout comme le groupe socialiste, le Canton veut éviter qu'un propriétaire doive quitter son logement en raison de sa situation économique. Souhaitant se donner les moyens de réduire les gaz à effet de serre, M. Ribeaud pense essentiellement aux propriétaires à revenu modeste qu'il entend aider à financer les investissements nécessaires à l'élimination du mazout, ce qui maintiendra la valeur de leur bien. Aussi, il invite le Conseil communal à évaluer la possibilité de créer un pool de cautionnement, permettant à ces propriétaires d'obtenir des prêts hypothécaires avantageux, c'est-à-dire sans le risque financier que leur revenu ou leur âge entraînent. La Commune demanderait aux banques de rejoindre ce groupe, d'autant que les taux hypothécaires sont actuellement bas. Ainsi, la Commune faciliterait l'octroi de prêts ou mettrait en place un mécanisme qui le facilite. Vu la garantie sur l'investissement, la Municipalité ne devrait pas être perdante, même si, dans le pire des cas, elle pourrait être amenée à reprendre un immeuble si un propriétaire ne pouvait plus assumer les frais d'un système de chauffage efficace et propre. M. Ribeaud met en évidence l'impact du chauffage sur le climat et suggère de mettre en place une action visant les habitants et pas seulement les services communaux.

M. Damien Chappuis, maire, propose de refuser ce postulat, en raison de l'ordonnance ad hoc votée par le Parlement jurassien. De plus, même en dépit du faible risque financier, il craint que ce postulat ne génère d'autres demandes, la Municipalité ne souhaitant pas assumer le rôle de banquier pour des projets énergétiques. Du reste, divers instituts bancaires ou entreprises spécialisées offrent déjà ce genre de prêts. En outre, l'ordonnance cantonale prévoit des exceptions pour les propriétaires à bas revenu.

M. Marc Ribeaud, PS, insiste sur le fait qu'il s'agit d'un pool et de cibler les propriétaires qui pourraient bénéficier d'un mécanisme leur offrant la possibilité de recourir à une alternative au mazout. Ainsi, le rôle de la Ville pourrait se limiter à un aiguillage. Comprenant la crainte du Conseil communal, M. Ribeaud estime que l'étude de cette possibilité a du sens et il remercie le Conseil de Ville pour son soutien.

DECISION : le postulat 4.05/19 - "Un outil pour aider au remplacement de tous les chauffages à mazout", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 21 voix contre 17.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/19 - "RECYCLER LE PLASTIQUE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER**

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, vu les grandes quantités de plastique utilisées actuellement, informe de l'existence d'un recyclage de cette matière. A Bâle-Campagne, des sacs de 60 l sont disponibles au prix de Fr. 2.50 l'unité et peuvent être amenés à Liesberg. Mme Rohner en a fait

l'expérience, ce qui a mis en évidence sa propre consommation de plastique. Elle propose l'étude de cette alternative à Delémont puisque le site de l'entreprise de recyclage suggère aux collectivités publiques, aux détaillants privés et aux déchetteries de reprendre les déchets plastiques. Le site indique également que ce programme est soutenu par l'Office de l'environnement, ce qui ne semble pas être le cas en réalité. Même si, selon ses renseignements, entre 20 et 40 % seulement des déchets sont recyclés, Mme Rohner estime la proposition intéressante vu qu'actuellement, à l'exception du PET et des bouteilles plastiques reprises dans les grandes surfaces, les déchets plastiques sont brûlés. D'autre part, la déchèterie de Develier étudie également ce recyclage, bien que la meilleure solution soit de renoncer à en consommer.

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal accepte ce postulat, estimant que le plastique représente la 6^e matière parmi les déchets recyclables, bien que les dispositions légales ad hoc n'encouragent pas ce type de recyclage. Toutefois, M. Borruat cite en exemple le Tritout de Vicques, qui a abandonné la récolte du plastique en raison de la difficulté de trier ses différentes qualités. Delémont, vu sa taille, pourrait trouver des solutions adaptées, par les écopoints ou via la future déchèterie.

M. Christophe Badertscher, PS, met en exergue les marchandises en libre-service toujours plus nombreuses et suremballées dans les grandes surfaces, alors que certaines d'entre elles se targuent de veiller à l'optimisation des emballages. Favorable au recyclage des plastiques réellement nécessaires, M. Badertscher indique que l'Office fédéral de l'environnement ne soutient pas cette démarche, en raison des difficultés de recyclage des différents types de plastiques, à l'exception du PET. Il semble toutefois que ce recyclage devienne de plus en plus efficient, d'où l'opportunité d'accepter le postulat. Toutefois, il craint que la mise en place d'une filière de recyclage des plastiques soit considérée de façon contreproductive par une partie de la population comme une réponse satisfaisante au suremballage. A son sens, une communication adaptée s'imposera pour préciser qu'un plastique non fabriqué est bien plus écologique qu'un plastique recyclé.

M. Michel Friche, PLR, conscient du problème lié à l'élimination des emballages plastiques, souligne que la récupération du PET se fait facilement, vu les nombreux points de collecte, au contraire des autres plastiques. Toutefois, il se demande si les magasins de la place n'envisagent pas une collecte de cette matière. D'autre part, une partie des plastiques collectés dans le Jura est incinérée à Cridor à Chaux-de-Fonds, qui en récupère la chaleur pour chauffer certains quartiers de la ville. Cette problématique sera-t-elle prise en compte dans la réflexion ? Finalement, M. Friche souhaite connaître la source des chiffres cités dans le postulat et s'interroge sur les éventuels transports par une entreprise extérieure au Jura, générant une pollution alors qu'actuellement, les déchets sont acheminés à Cridor par le rail.

Mme Laurence Studer, UDC, soutiendra le postulat, tout en demandant à la Ville d'inclure les agriculteurs dans l'étude, vu leurs déchets plastiques qu'ils amènent déjà à Liesberg.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, rapporte que son groupe acceptera ce postulat, tout en relevant la nécessité de mettre en place une déchèterie, d'éviter l'achat de sacs de récupération et de simplifier le ramassage. Par ailleurs, son groupe déposera en cours de séance une interpellation traitant des déchets, y compris cette matière.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, soutiendra le postulat, tout en regrettant que la Ville ne dispose toujours pas d'une déchetterie. Pour sa part, il partait du principe que le plastique était recyclé, ce qui n'est pas le cas. S'agissant du suremballage, M. Montavon insiste sur le fait que chaque consommateur a le choix d'acquiescer des produits emballés ou non.

M. Christophe Badertscher, PS, relève que les enseignes offrant des produits en vrac n'ont pas le budget marketing de certains magasins et que le consommateur est démuni dans la société actuelle, qui ne propose plus d'alternatives systématiques. Faire des achats durables nécessite de se rendre en différents endroits, ce que certains ménages ne peuvent pas réaliser.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, estime important de débattre de ce sujet, la majorité du plastique n'étant pas recyclée. Favorable à la récupération par les entreprises de la place, Mme Rohner indique n'avoir pas réalisé cette démarche. Le problème du transport doit également être pris en compte. Elle relève la qualité du site de Liesberg, déchetterie qui récupère et trie le plastique mais où les Jurassiens ne sont pas censés apporter leurs déchets. Finalement, elle indique que les données de son postulat proviennent du site www.sammelsack.ch.

DECISION : le postulat 4.06/19 - "Recycler le plastique", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/19 - "Réintroduire des journées sans voitures", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME JEANNE BEURET

Point reporté.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/19 - "UN ARBRE À L'ARRIVÉE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, rapporte les conclusions du GIEC stipulant que les émissions de CO₂ d'origine humaine devraient baisser de 45 % en moyenne mondiale d'ici à 2030 pour limiter le réchauffement en dessous de 1.5 degré. Il donne des exemples dans différents domaines pour représenter l'effort considérable à fournir pour atteindre cette baisse et admet qu'une tonne et demie d'équivalent CO₂ par personne serait considérée comme acceptable. A son sens, les mesures politiques actuelles, éteindre l'éclairage public la nuit, rouler électrique ou générer des énergies propres, ne représentent qu'une infirme partie de l'effort titanesque à réaliser par la société pour parvenir à un équilibre viable. M. Rebetez invite à lutter en faveur de la réduction du bilan carbone de la collectivité, de la production d'énergie, puis de la compensation CO₂. Par sa motion, M. Rebetez propose d'agir sur la problématique de captation de CO₂, en plantant des arbres sur les bords de routes, dans les parcs publics, sur les berges ou les terrains bordant les bâtiments publics. Les privés, les entreprises et la Bourgeoisie pourraient également être sollicités pour la plantation de grands arbres, idéalement. Les perspectives indiquent que la population delémontaine pourrait atteindre 15'000 habitants à l'horizon 2030, soit quelque 200 citoyens supplémentaires par année et donc, comme le demande la motion, 200 arbres supplémentaires sur le territoire delémontain ou à l'étranger via des programmes d'ONG, même si la portée symbolique sur le plan local serait fortement diminuée. Par cette démarche, le Conseil communal emboîterait le pas à la déclaration d'état d'urgence climatique votée en mars 2019 qui préconise, entre autres, de traiter en priorité les objets susceptibles d'avoir des incidences favorables sur le changement climatique ou ses conséquences. M. Rebetez invite à accepter cette motion dont le coût sera relativement moindre vu ses possibilités d'application et sa souplesse.

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal refuse cette motion, considérant le nombre de nouveaux habitants à Delémont s'élevant à 1'200. En effet, l'expérience montre que la plantation d'un arbre coûte entre Fr. 500 et Fr. 2000.-, chiffre doublé si l'arbre est planté en ville. Une ligne budgétaire supplémentaire d'un million de francs serait nécessaire. Des alternatives moins onéreuses existent, en collaboration avec la Bourgeoisie notamment, mais les calculs démontrent que le nombre d'arbres à planter pour couvrir les émissions de CO₂ des habitants delémontains induit des surfaces plus importantes que le territoire communal. D'autre part, un arbre requiert 10 années pour être capable d'absorber 25 kg de CO₂ par année, un grand arbre pouvant en absorber 50 kg tout au plus. M. Borruat se dit plus favorable à protéger les arbres existants bénéficiant d'une capacité d'absorption immédiate. En outre, plutôt qu'une mesure compensatoire à l'émission de CO₂, le Conseil communal vise des mesures directes limitant la production de CO₂.

Mme Laurence Studer, UDC, met en exergue l'entretien que génère toute plantation, citant en exemple le ruisseau de la Golatte ou l'étang de l'Algérie où l'entretien fait défaut. La Bourgeoisie consent déjà un effort considérable à l'entretien de ses forêts, pour un coût annuel de Fr. 100'000.-. De plus, Mme Studer estime que les privés plantent suffisamment d'arbres sur leur terrain.

M. Michel Friche, PLR, estime le groupe Alternative de gauche offensif et exagérément alarmiste en matière de réchauffement climatique. Sa proposition, de l'avis de M. Friche, est exagérée et conduit à culpabiliser les citoyens. La verdure est bien présente à Delémont et dans sa couronne, d'autant que la Ville maintient et crée de nouveaux espaces verts sur son territoire, accorde une attention particulière à ses plantations et procède à la revitalisation de ses cours d'eau. Citant en particulier le Cras-des-Fourches, autrefois un vaste pâturage, M. Friche relève que ce quartier, qui a connu un fort développement, comprend aujourd'hui de nombreuses plantations, ce qui est le cas d'autres quartiers delémontains. En conclusion, M. Friche estime que la Ville contribue déjà à la préservation de l'environnement et considère la motion excessive, contraignante et coûteuse, raisons pour lesquelles le groupe PLR ne la soutiendra pas.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, réitère ses propos s'agissant de la récupération d'arbres existants, notamment ceux de la place de l'Etang, qui produisent de l'oxygène et récupèrent du CO₂, et elle regrette que la Ville n'étudie pas cette opportunité. Doutant que la population delémontaine augmente réellement de 2'400 habitants d'ici à 2030, Mme Rohner relève que le quartier du Cras-des-Fourches compte beaucoup de petites plantes, mais moins de grands arbres, capables d'absorber le CO₂ compensant la construction et l'emprise des habitations et des voitures. Quant au parc urbain, il a été réalisé sur un espace déjà vert entouré d'arbres. Mme Rohner rapporte le souhait des citoyens demandant plus de grands arbres et de vergers, notamment en périphérie de la ville, comme le préconise le Plan d'aménagement local. Ces vergers, non encore créés, pourraient accueillir un arbre à l'occasion de chaque

naissance ou nouvelle arrivée. En dernier lieu, Mme Rohner remercie le Conseil communal pour la future plantation de huit arbres, même s'ils ne compenseront pas ceux sacrifiés ces derniers mois.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rapporte que son groupe a mené une réflexion similaire, pour les naissances estimées à 200 par année. Vu le but symbolique, il pensait à des arbres fruitiers, en libre accès pour la population. Toutefois, vu le chiffre énoncé par M. Borruat s'élevant à 1'200 plantations annuelles, le groupe PDC-JDC ne l'estime pas symbolique et souhaite des dépenses contrôlées. Aussi, il refusera la motion.

Mme Laurence Studer, UDC, souligne que toute plantation, de vergers en particulier, nécessite un arrosage en cas de forte chaleur, d'autant que l'eau ne peut parfois pas être puisée dans la rivière.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que l'étang de l'Algérie est un domaine préservé pour développer la biodiversité et entretenu en conséquence par la SEPOD. De tels projets pourraient se réaliser pour répondre à la motion.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que le groupe socialiste est partagé sur cette motion. S'il est favorable au côté symbolique de la démarche à l'occasion des naissances, il craint que leur nombre, les restrictions territoriales, l'entretien et le coût ne rendent l'exécution irréaliste. Il préfère que la Ville se concentre sur les quartiers nécessitant la plantation de végétation en centre-ville, plutôt qu'elle ne soit forcée à absolument placer une grande quantité d'arbres.

Mme Pierrette Nusbaumer, PS, favorable à la démarche, indique faire partie d'une ONG chargée de planter des arbres au nord du Bénin. A son avis, la lutte contre le réchauffement climatique doit aussi se faire dans d'autres régions du globe. Cette démarche contribue de plus à la formation de pépiniéristes sur place et leur confère donc du travail, ce qui les incite à ne pas quitter leur pays.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, rappelle que sa motion demande au Conseil communal de planter un arbre par nouvel habitant, que ce soit sur son propre territoire ou par le biais de plates-formes qui visent à reboiser des zones semi-désertiques ou victimes de déforestation massive. Ses données, 2'500 habitants en plus jusqu'en 2030, impliquent la plantation de 200 arbres par année. Toutefois, il accepte de transformer sa motion et remet le texte au président. Quant à l'argument financier, M. Rebetez est conscient que la Ville ne peut pas accueillir les arbres en question, d'où l'alternative proposée dans la motion. A titre indicatif, M. Rebetez relève l'initiative du WWF allant dans ce sens, qui revient à Fr. 10.- par arbre planté dans d'autres régions. A son sens, les mesures compensatoires sont désormais nécessaires, la réduction de CO₂ étant insuffisante et les moyens de capter du CO₂ doivent être trouvés. M. Rebetez invite à ne pas remettre en cause les données du GIEC.

M. Christophe Günter, président, propose une suspension de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée.

M. Christophe Günter, président, donne lecture de la modification de la motion. M. Rebetez remplace le texte "planter un arbre par nouveau-nouvel habitant-e" par "planter un arbre à chaque nouvelle naissance dans la commune".

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal maintient son refus, d'une part en raison de la motion de M. Dominique Nusbaumer demandant la plantation de 10 arbres par année, rythme que la Ville ne parvient pas à tenir actuellement et qu'elle ne pourra pas non plus respecter en regard des naissances attendues à Delémont. En revanche, il examinera la possibilité de sauver les deux arbres qui disparaîtront à la place de l'Etang, même s'ils pourraient ne pas supporter leur déplacement, selon les expériences du Service UETP. Il rappelle également la mesure non soutenue du Département de l'énergie et des eaux, à savoir de soutenir la conversion du mazout vers le gaz, qui aurait contribué à une réduction immédiate de quelque 60 % des émissions de CO₂.

DECISION : la motion 5.04/19 - "Un arbre à l'arrivée", avec la modification "planter un arbre à chaque nouvelle naissance dans la Commune", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez, est acceptée par 16 voix contre 8.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/19 - "SOBRIÉTÉ DANS LES SERVICES", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, présente sa motion qui demande d'étudier, dans tous les services communaux, ce qui nuit à l'environnement, notamment en rejetant des gaz à effet de serre, puis de supprimer les activités non vitales ni essentielles, ce qui laisse une interprétation relativement souple au

Conseil communal. M. Rebetez estime que les mesures pourraient impliquer une modification des cahiers des charges des collaborateurs. Il invite à agir et à participer à cet effort indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique. A titre d'exemple, il cite la manifestation Delémont'BD et pose les questions suivantes : cette manifestation est-elle vitale et essentielle ? Quel est son impact ? Est-il vital et essentiel d'inviter des artistes et des intervenant-e-s du monde entier ? Peut-on mettre en place des normes dans leurs moyens de transport ? Est-il essentiel et vital de les nourrir ? Si oui, comment les nourrir, avec quels standards, quelle provenance et quel bilan carbone des aliments ? Est-il nécessaire de servir aux festivalier-ère-s des boissons dans des verres jetables ? M. Rebetez invite à réaliser cette démarche dans tous les secteurs communaux et dans les projets en collaboration avec des entreprises externes. Cette analyse représente un travail considérable, ce dont il est conscient, à réaliser selon les ressources humaines à disposition et sans la contrainte d'un délai de réalisation. Aussi, il modifie sa motion comme suit : "Nous demandons ainsi que le répertoire et des mesures prioritaires soient accomplis dans les meilleurs délais, en fonction des ressources humaines disponibles et que soient retranchées scrupuleusement toutes les opérations visées par cette motion".

M. Ernest Borruat rapporte que le Conseil communal refuse cette motion, vu les nombreuses mesures effectives pour réduire la production de CO₂. Depuis plusieurs années, une part importante des décisions et des projets sont menés sous l'angle du développement durable. De plus, Delémont dispose d'une Conception directrice, d'un Plan directeur de l'énergie et d'un Plan d'aménagement local, qui visent la sobriété. De ce fait, le Conseil communal estime non opportun d'établir un inventaire des opérations émettant du CO₂, vu que les efforts pour éliminer ce qui pourrait encore l'être ont déjà été réalisés. En revanche, il est d'avis qu'il doit se concentrer sur les projets actuels et futurs et mettre l'accent sur les critères du développement durable.

M. Christophe Badertscher, PS, relève l'importance qu'accorde son groupe aux questions de transition énergétiques et d'écologie, comme le prouvent ses actions et ses prises de positions. En revanche, dans sa majorité, il n'adhère pas à la présente motion, estimant ses exigences pas assez claires. De l'avis de M. Badertscher, la multitude de mesures possibles citées par l'auteur démontrent que la Ville ne peut pas entamer une telle réflexion et s'interroger sur chacune de ses actions, ce que chaque citoyen peut et doit faire. Revenant au festival Delémont'BD, M. Badertscher est d'avis que le Législatif ne peut pas, pour chaque action, impliquer la Commune alors que les organisateurs du festival, eux-mêmes, prennent des mesures en faveur d'une manifestation durable. Ce point de vue est valable pour les projets auxquels collaborent des entreprises externes. Il souligne que la Ville doit poursuivre ses propres démarches.

M. Michel Friche, PLR, réitère ses paroles antérieures et considère les propos de M. Rebetez comme frisant le terrorisme intellectuel. Il craint qu'imposer des comportements aux citoyens ne provoque le rejet, alors que bon nombre de principes du développement durable et des problèmes climatiques sont acquis, ce qui empêchera l'atteinte d'objectifs.

M. Paul Fasel, PCSI, se demande si le festival Delémont'BD, le Théâtre du Jura ou le slowUp sont vitaux si l'on considère leur bilan carbone.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, se dit choqué par les dires de M. Friche, qu'il considère comme indignes du Conseil de Ville. Il regrette le scepticisme ressortant des débats, rappelant la résolution 1.01/19 - "Déclaration d'urgence climatique", par laquelle le Conseil de Ville a accepté de s'engager dans cette lutte, alors que la présente motion propose des actes concrets, allant au-delà des démarches réalisées. A son sens, le développement durable est un concept aujourd'hui dépassé. Il répète que les actions de la Ville sont remarquables mais insuffisantes dans la lutte contre le réchauffement climatique. S'agissant des manifestations en particulier, elles ne doivent pas être supprimées mais M. Rebetez invite à réfléchir aux mesures permettant de diminuer leur bilan carbone, comme le requiert la motion. Il suggère de ne pas se réfugier derrière des prétextes mais à agir en commun, en entamant un processus complet de remise en question.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que certaines recommandations, comme l'enclenchement des phares de voitures en journée, sont inappropriées. Aussi, elle suggère de bien réfléchir aux conséquences des mesures à prendre.

M. Christophe Badertscher, PS, indique que la majorité de son groupe maintient sa position. Il regrette ce second refus dans un domaine capital. Cependant, il s'interroge sur l'utilité de fixer au Conseil communal des exigences aussi vastes et floues. Son groupe, avec l'ensemble de la gauche, poursuivra les démarches pour défendre le climat. En dernier lieu, il indique que le WWF a récemment publié un rapport intitulé "Une protection climatique efficace ; quels sont les objectifs réalisables aux niveaux cantonal et communal", qui préconise diverses mesures à mettre en œuvre.

DECISION : la motion 5.05/19 - "Sobriété dans les services", avec la modification du dernier paragraphe "Nous demandons ainsi que le répertoire et des mesures prioritaires soient accomplies dans les meilleurs délais, en fonction des ressources humaines disponibles et que soient retranchées scrupuleusement toutes les opérations visées par cette motion", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez, est refusée par 28 voix contre 7.

13. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.05/19** - "Politique relative à l'attribution de mandats pour les services juridiques externalisés", PLR, M. Michel Friche
- **question écrite 2.06/19** - "Absentéisme dans la fonction publique communale", PLR, M. Michel Friche
- **interpellation 3.02/19** - "Grève des femmes du 14 juin 2019 : quelles actions pour encourager la participation des employé-e-s de l'administration communale ?", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **interpellation 3.03/19** - "Gestion des déchets : l'attente a assez duré", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **motion interpartis 5.06/19** - "Un site communal plus complet", M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 22 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Christophe Günter

Nadia Maggay

Delémont, le 13 mai 2019